

# Mandats locaux : les femmes plus nombreuses, sauf aux postes de direction

6 avril 2021



Depuis les élections de 2020, la part des conseillères municipales est de 42,4 %, toutes tailles de communes confondues, contre 40,3 % en 2014. En six ans, la progression n'est pas spectaculaire... Les femmes représentent près de la moitié (48,5 %) des conseillers municipaux des villes de plus de 1 000 habitants, celles soumises aux contraintes de la loi sur la parité [1] selon les données de la Direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur [2] Dans les communes plus petites, où la parité n'est pas obligatoire, leur part est de seulement 38 %, un chiffre en augmentation de quatre points tout de même par rapport aux élections de 2014.

Lorsque les conseils municipaux élisent leur maire, les femmes disparaissent. Malgré les chiffres encourageants et la présence d'une femme à la tête de la plus grande ville de France (Anne Hidalgo à Paris), à peine 20 % des maires sont des femmes. Elles occupent ce poste dans 6 858 communes sur 35 600. Une augmentation de 2,8 points néanmoins par rapport aux élections précédentes, soit 1 000 femmes maires de plus. La progression est nette dans les très grandes villes : 28,6 % d'entre elles sont dirigées par des femmes, contre 16,7 % en 2014. Mais on est encore loin de la parité. Au rythme actuel, elle ne serait atteinte qu'en 2032, dans deux mandatures, mais la tendance est positive.

Pour la deuxième fois en 2020, les élections municipales ont aussi été l'occasion d'élire au suffrage universel les conseillers des structures qui regroupent des communes. C'est-à-dire les communautés de communes, d'agglomération, urbaines, ou encore les métropoles, selon leur taille. Ces instances sont à l'image des communes en matière de présence des femmes : 35,8 % des conseillers communautaires sont des femmes suite aux élections de 2020, contre 31,4 % auparavant [3] Mais elles sont seulement 11,2 % à présider ces collectivités locales, et principalement les plus petites d'entre elles (12,5 % de celles de moins de 15 000 habitants contre 8,7 % seulement des regroupements de communes de 100 000 à 300 000 habitants). Si, en revanche, leur proportion est plus forte (19 %) dans les plus grandes agglomérations (plus de 300 000 habitants), seules quatre femmes sont à la tête des 20 plus grandes métropoles de France.

Il serait intéressant d'aller plus loin et de mesurer la répartition des postes de premier adjoint et le type de délégation obtenu par les femmes. Les postes de pouvoir (comme les finances) et les mandats stéréotypés comme « masculins » (les transports ou la sécurité) restent le plus souvent aux mains des hommes. Les femmes obtiennent plutôt l'action sociale et la petite enfance.

## Dans les départements et les régions

La place des femmes élues dans les instances régionales et départementales, où la règle de la parité s'applique aussi depuis 2013, est à peu près la même que dans les autres structures locales. Logiquement, la moitié des conseillers départementaux sont des femmes depuis les élections de mars 2015, contre 13,8 % en 2011. Au niveau régional, de la même manière, on compte 48 % de femmes conseillères au 1er janvier 2020 [4] alors qu'elles n'étaient que 27,5 % en 1998. La progression du nombre de conseillères dans ces instances ne s'est cependant pas traduite par une répartition paritaire au niveau des postes de direction : 12,4 % des départements sont présidés par des femmes. Et parmi les treize régions françaises, seules trois le sont. Là aussi, si leur part est plus importante au niveau des vice-présidences, les élues restent souvent cantonnées à des portefeuilles stéréotypés (éducation, social, personnes âgées...).

La part des femmes à la tête de conseils régionaux est passée de 7,7 % en 2010 à 18,8 % en 2015. Mais on est encore très loin de la parité : huit régions sur dix demeurent dirigées par des hommes. L'hypocrisie est grande, puisque les femmes sont quasiment à parité parmi les conseillers

présidentes de région sont passées de deux pour 26 régions en 2010 à trois pour 13 régions en 2015. On verra bientôt combien de femmes seront en position de diriger des régions à l'été 2021.

Le mouvement de féminisation de la vie politique locale est réel, mais il demeure bien lent. Les hommes ont certes cédé une partie de leurs sièges, et de plus en plus de femmes apparaissent au sein des exécutifs locaux. Mais elles peinent encore à briser le plafond de verre qu'elles rencontrent en politique, même au sein des partis politiques qui se disent les plus ouverts à l'égalité entre les femmes et les hommes.

## Plus de femmes élues avec l'arrivée des nouvelles générations ?

Qu'il s'agisse des instances communales ou communautaires en particulier, l'arrivée d'élus plus jeunes, même s'il sont encore assez rares, favorise la présence des femmes, selon Xavier Niel du Département des études et des statistiques locales de la Direction générale des collectivités locales (DGCL). Il indique ainsi que « *la proportion de femmes n'a augmenté que parmi les jeunes élus* ». 41 % des élus de moins de 30 ans au sein des conseils municipaux sont des femmes. De la même manière, elles représentent 44 % des conseillers communautaires de moins de 35 ans. En clair : ce n'est qu'en abandonnant la politique du fait de l'âge que les hommes entrouvrent des portes aux femmes. D'où la lenteur des progrès.

Lecture : en 2020, 42,4 % des conseillers municipaux sont des femmes.  
Source : ministère de l'Intérieur – © Observatoire des inégalités

GRAPHIQUE